



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 20 février 2020 (18h00)

Salle Etable - La Lombardière - DAVEZIEUX

Membres titulaires	:	57
En exercice	:	57
Membres suppléants	:	23
Présents	:	39 + 1
Votants	:	48
Convocation et affichage	:	14/02/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Edith MANTELIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Céline BONNET, Sylvie BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Dominique CHAMBON, Martine CHAMBON, Eliane COSTE, Alain CRESCINI, Christophe DELORD, Michèle DEYGAS, Denis DUCHAMP, Geneviève FAVERJON, Christian FOREL, Frederic FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Aurélia GEREYS, Patrice GIRARD, Lucien LOUBET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Marie-Claire MICHEL, Daniel MISERY, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE, Thomas TOULARASTEL, Jean-Pierre VALETTE, Alain ZAHM.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Michel CHAPPAT.

Pouvoirs : Jean-Yves BONNET (pouvoir à Yves FRAYSSE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Aïda BOYER), Olivier DUSSOPT (pouvoir à Simon PLENET), Alain GEBELIN (pouvoir à Marie-Claire MICHEL), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Alain CRESCINI), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Thierry CHAPIGNAC, Olivier DE LAGARDE, Jean-Luc FANGET, Virginie FERRAND, Julia FOLTRAN, Benoit GAUTHIER, Vincent MAYOT, Alain THOMAS, Armand VALLET.

**CC-2020-60 - ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE - DECHETS DE MENAGES -
ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS
DE SAILLANS - COEUR DE DROME SUR LA TOTALITE DE SON TERRITOIRE AU
SYTRAD**

Rapporteur : Monsieur Laurent MARCE

Depuis 2014, la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme (3CPS) est adhérente au SYTRAD pour les territoires correspondant anciennement à la communauté de communes du Crestois et à la communauté de communes Pays de Saillans soient 14 communes. A ce jour, les déchets ménagers de la commune de Crest sont traités distinctement en centre d'enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles, et au centre de tri du SYTRAD par convention pour les collectes sélectives.

Compte tenu des projections techniques, environnementales et financières jusqu'en 2025, la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme a approuvé et sollicite le SYTRAD pour l'élargissement de son périmètre d'adhésion à l'ensemble de ses communes membres.

En attente, de l'aboutissement de la procédure d'adhésion, l'intégralité des ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives seront traités par les équipements du SYTRAD à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo est sollicité pour se prononcer sur l'adhésion sur l'intégralité du territoire de la 3CPS au SYTRAD avant le 07 avril 2020.

VU l'approbation du conseil syndical du SYTRAD du 11 décembre 2019,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

EMET un avis favorable à l'adhésion au SYTRAD de la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme pour l'intégralité de son territoire,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 02/03/20
Affiché le : 02/03/20
Transmis en sous-préfecture le : 02/03/20

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du Conseil
Communautaire
Le Président

Simon PLENET

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

02 MARS 2020